

Séance du mercredi 13 MARS 2019

L'An deux mil dix-neuf, le 13 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur François CATHELIN.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX était absent, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN, Madame Émilie PINARD a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2019.

- Demande de subvention au titre de la DETR. **Délibération**
- Proposition à la CCL de délégués au PETR. **Délibération**
- Adoption du document unique. **Délibération**
- Désignation de Madame la Maire par les membres du Conseil Municipal pour siéger au S.I.A.E.P. **Délibération**

Comptes-rendus de commissions :

- Action sociale
- Bulletin Municipal
- Travaux

Informations diverses :

- Réunion publique du 22 mars
- Repas des Anciens
- Inauguration Chemin Marchepied
- Cérémonie du 8 mai
- Projet de sécurisation RD11 et RD107

Divers : Informations et questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2019.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2019 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 mars 2019

Référence
2019-03-14

Objet de la délibération
Proposition à la CCL de délégués au PETR

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	13

Date de la convocation
09/03/2019

Date d'affichage
09/03/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/03//2019

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-neuf et le 13 mars 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur François CATHELINÉAU.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX était absent, Madame Émilie PINARD a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération:

Proposition à la CCL de délégués au PETR.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants au PETR.

Ainsi, les membres du Conseil Municipal proposent :

- Monsieur Olivier LEFAUCHEUX en tant que titulaire
- Monsieur Dominique LELIÈVRE en tant que suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 mars 2019

Référence
2019-03-15

Objet de la délibération
Adoption du document unique

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	13

Date de la convocation
09/03/2019

Date d'affichage
09/03/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/03//2019

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-neuf et le 13 mars 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur François CATHELINÉAU.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX était absent, Madame Émilie PINARD a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération:
Adoption du document unique.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du CT/CHSCT en date du 3 février 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions.

- S'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

- Autorise Madame la maire à signer tous les documents correspondant.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

La Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 mars 2019

Référence
2019-03-16

L'an deux mil dix-neuf et le 13 mars 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Objet de la délibération
Désignation de Madame la maire par les membres du conseil Municipal pour siéger au S.I.A.E.P

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur François CATHELINÉAU.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	13

Madame Coralie CHAUVETTE était absente, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX était absent, Madame Émilie PINARD a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Date de la convocation
09/03/2019

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
09/03/2019

Complète la délibération 2018-12-34

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération:

Désignation de Madame la maire par les membres du Conseil municipal pour siéger au S.I.A.E.P.

Le Conseil Municipal ayant déjà désigné des délégués pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction potable (S.I.A.E.P) lors du conseil municipal du 19 décembre 2018, désigne Madame la Maire pour y siéger également.

Les membres désignés sont :

Délégués titulaires : Olivier LEFAUCHEUX, Vincent ASSELIN, Michel MEUNIER, Marie-Agnès GARNIER.

Délégué suppléant : Paul MARCOIN

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 19/03//2019

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 mars 2019

Référence
2019-03-17

Objet de la délibération
Demande de subvention au titre de la DETR

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	13

Date de la convocation
09/03/2019

Date d'affichage
09/03/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le 19/03/2019

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil dix-neuf et le 13 mars 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Agnès GARNIER, Maire.

Présents : Monsieur Michel THOUVIGNON, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Stéphane COLLIN, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur François CATHELINÉAU.

Madame Coralie CHAUVETTE était absente, Monsieur Philippe LEFAUCHEUX était absent, Madame Émilie PINARD a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès GARNIER, Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération:

Demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Madame la Maire expose le projet suivant : sécurisation RD 11 et RD 107

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 94 595 € H.T

Madame la maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de sécurisation de la RD 11 et de la RD 107

Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes	H.T
Travaux	89 677	DETR	33 108
Maîtrise d'œuvre	3 620	Région	
Frais d'annonce légale	800	Département	42 567
Imprévus	500	Autres	
		Autofinancement	18 920
TOTAL	94 595	TOTAL	

Sollicite une subvention de 33 108 € au titre de la DETR, soit 35% du montant du projet, Charge Madame la maire de toutes les formalités,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Maire,

Marie-Agnès GARNIER.

Travaux :

Projet de sécurisation RD 11 et RD 107. Le Conseil Municipal échange, débat et adopte la dernière proposition du cabinet BTM Conseil.

Comptes-rendus de commissions :

- Action sociale : Le Conseil Municipal souhaite favoriser les échanges entre les Sigloyens. Le repas des anciens est ainsi transformé en « repas communal ». Le repas sera offert aux anciens et ouvert aux habitants de Sigloy, moyennant leur participation. La date est fixée au dimanche 12 mai 2019.

- Bulletin municipal : En cours de réalisation avec une sortie espérée mi-avril.

- Travaux : La commission a listé les travaux à réaliser et priorise la fin de l'aménagement pour personnes à mobilité réduite avec la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes. De nombreux travaux d'entretien seront réalisés par les agents de la commune.

Informations diverses :

- Réunion publique du 22 mars : « Prévention contre les cambriolages » animée par les gendarmes.

- Inauguration Chemin Marchepied : date prévue le samedi 27 avril 2019 de 14h00 à 17h30.

Séance levée à 23h00.